



## Attestation d'accueil

Tout étranger qui veut venir en France pour un séjour de moins de trois mois dans le cadre d'une visite privée et familiale doit présenter un justificatif d'hébergement. Ce justificatif est appelé "attestation d'accueil".

### DEMANDE

La demande est faite en mairie auprès du service Population et citoyenneté. C'est un formulaire rempli et signé **sur place** à la mairie de de la commune du lieu d'hébergement par la personne qui se propose d'héberger un étranger pendant son séjour en France. L'attestation est délivrée si l'hébergeant remplit certaines conditions. En cas de refus, des recours sont possibles.

> Retrouvez les [pièces justificatives à fournir](#). Merci de venir avec les originaux des documents et leurs copies.

### PRENDRE UN RENDEZ-VOUS

Le dépôt des dossiers d'attestations d'accueil se fait **uniquement sur rendez-vous** ou auprès de l'accueil par téléphone, du lundi au vendredi. Les dossiers ne peuvent plus être déposés le samedi.

## Prendre rendez-vous à la Mairie de Sceaux avec

guichet passeport & carte d'identité

Attestation d'accueil

**Si vous avez plusieurs demandes à déposer, vous devez prendre un rendez-vous pour chacune.  
Exemple, un adulte et deux enfants = 3 rendez-vous.**

### PRÉ-DEMANDE EN LIGNE

Afin de simplifier votre démarche, une pré-demande peut être effectuée sur le site du service-public.fr  
[Pré-demande pour un passeport](#)  
[Pré-demande pour une CNI](#)

**Il est impératif de venir avec votre pré-demande imprimée ou, à défaut, de nous communiquer le formulaire en ligne.**  
Il faudra ensuite se rendre en mairie pour finaliser votre demande avec les pièces justificatives impo-  
fiscaux.

**Aucun retard ne sera accepté pour respecter les rendez-vous toutes les 20 minutes. Merci de votre compréhension.**

**A titre indicatif, les rendez-vous débutent à partir de 8h40, du lundi au vendredi, et à partir de 10h le samedi.**

**Le dernier rendez-vous se termine à 16h, du lundi au vendredi (sauf le jeudi), et à 12h le samedi. Ces horaires sont susceptibles d'évoluer.**

## DÉMARCHE

Si le demandeur ne peut pas accomplir cette formalité lui-même, il devra se faire accompagner d'un tiers pour remplir le formulaire à sa place. Un agent de la mairie ne peut en aucun cas remplir le formulaire à la place du demandeur.

Ne peuvent figurer sur une même attestation d'accueil que le conjoint et les enfants mineurs de l'étranger accueilli, à l'exclusion de tout autre membre de la famille, d'amis ou de proches.

### DANS LA RUBRIQUE : «CERTIFICAT/LÉGALISATION»

> CERTIFICAT DE RÉSIDENCE

> COPIE CONFORME

> LÉGALISATION DE SIGNATURE

> OBTENTION D'UNE LICENCE DE DÉBIT DE BOISSONS

> MES DÉMARCHES



**MAIRIE DE SCEAUX**  
HÔTEL DE VILLE - 122 RUE HOUDAN  
92330 - SCEAUX

 **01 41 13 33 00**

- ▶ PLAN DU SITE
- ▶ PRESSE
- ▶ MENTIONS LÉGALES
- ▶ DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RGAA

## LETTRE D'INFORMATION

Saisir votre adresse e-mail :

exemple@lorem.dom



✕ DÉSINSCRIPTION

**HORAIRES D'OUVERTURE :** Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Jeudi de 8h30 à 12h. Samedi de 9h à 12h : permanences de Sceaux info mairie et du service Population et citoyenneté.

RÉALISATION

**STRATIS**